



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains

Téléphone : (204) 237 — 5536

Cellulaire : (204) 470 – 9336

Courriel : aefmpres@mbteach.org

Site Web : aefm-mts.ca

Résumé de la présentation faite aux membres AÉFM

1- La littératie et numératie

- i. Sur les 10 provinces, les élèves du Manitoba se classent respectivement au 8^e et au 9^e rang en littératie et en numératie, à l'âge de 15 ans.
- ii. Le gouvernement a organisé un « Dragons' Den » pour trouver des solutions à ce problème afin d'améliorer notre rendement.
- iii. Il n'a pas été demandé aux enseignants ce qu'ils en pensaient.
- iv. Trois projets ont été sélectionnés par 5 juges dont une seule à un lien avec le domaine de l'éducation.
- v. À la fin de l'année, un des projets sera déclaré gagnant et sera ou non, implanté dans nos écoles.
- vi. La MTS a demandé à ses membres de donner leurs propres solutions. Celle-ci ont été envoyés au gouvernement sans réelle conviction que celle-ci seront prises en considération.

2- Bureau de l'éducation française (BEF)

- i. Il y a eu des coupures au sein du BEF l'année dernière
 - a) Élimination de postes
 - b) Postes vacants non comblés
 - c) Dispersion de membres du personnel du BEF dans d'autres édifices
 - d) Suppression du poste de sous-ministre adjoint qui existait depuis le milieu des années 1970
- ii. Une coalition a été formée pour aider le BEF
 - a) La Manitoba Teachers' Society
 - b) L'Université de Saint-Boniface
 - c) La Fédération des parents du Manitoba
 - d) La Division scolaire franco-manitobaine (qui sont les porte-parole
 - e) La Société de la francophonie manitobaine
- iii. Des pétitions ont été présentées au gouvernement
- iv. Deux assemblées locales ont eu lieu pour recueillir les commentaires et suggestions de la communauté
- v. Un forum sur l'éducation en langue française a eu lieu
- vi. Un rapport a été présenté au gouvernement au mois de juin
- vii. Une lettre a été envoyée à la coalition en mentionnant que le poste de sous-ministre adjoint ne reviendra jamais, mais ils ont également annoncé la création d'un poste de liaison entre le BEF et le bureau du ministre de l'Éducation. Le rôle exact de la personne qui occupera ce poste n'a cependant pas encore été défini.

3- Projet de loi n°28 : *Loi sur la viabilité des services publics*

- i. Imposition de 4 ans de restrictions salariales
 - a) Année 1 – 0 %
 - b) Année 2 – 0 %
 - c) Année 3 — jusqu'à 0,75 %
 - d) Année 4 — jusqu'à 1 %
- ii. Adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba en juin 2017, la loi n'est pas promulguée.
- iii. La MTS et 27 autres syndicats du secteur public ont remis en question la constitutionnalité du projet de loi.



L'Association des éducatrices et des éducateurs franco-manitobains

Téléphone : (204) 237 — 5536

Cellulaire : (204) 470 — 9336

Courriel : aefmpres@mbteach.org

Site Web : aefm-mts.ca

- iv. L'injonction est demandée les 29 et 30 mai 2018 pour stopper la mise en œuvre du projet de loi.
- v. L'injonction est refusée, la contestation judiciaire continue. Le procès débutera le 18 novembre 2019 avec 14 dates qui se termineront le 5 décembre 2019.
- vi. L'effet final de la Loi sur quatre [4] ans sera une perte de 6,3 % du pouvoir d'achat pour l'enseignant moyen, ce qui équivaut approximativement à 15 417 \$.
- vii. Il y aura aussi des répercussions négatives sur les prestations de retraite. Durant les quatre [4] années de gel salarial artificiel, il en sera de même pour les cotisations de retraite. Ultiment, les prestations de retraite seront aussi réduites.

4- Annonce sur le financement de l'éducation — négociation provinciale

- i. En février 2018, l'ancien ministre de l'Éducation a annoncé que la négociation allait maintenant se faire au niveau provincial. Donc la province négociera directement avec la MTS et nous aurons tous la même convention collective.
- ii. La MTS n'est pas contre la négociation provinciale. Nous avons même déjà eu un comité qui a fait des recherches sur le sujet et avait établi un plan qui affecterait le moins d'enseignants possible. Cependant, le gouvernement ne prendra probablement pas ce plan.
- iii. Une semaine avant l'annonce, la MTS avait rencontré le ministre pour lui demander si nous devons nous attendre à de grandes surprises et il nous avait dit non.

5- Les nouveautés des derniers mois !!!

- i. Le 12 juin 2018, les commissaires ont reçu une lettre leur disant que la province n'était pas prête à entamer des négociations provinciales et que les commissions scolaires devaient commencer à négocier. Cependant, il était mentionné dans la lettre que même si la loi 28 n'est pas promulguée, si les commissions scolaires décidaient d'accorder des augmentations aux enseignants, ils ne recevraient pas plus d'argent de la province et qu'ils ne peuvent pas augmenter les taxes scolaires.
- ii. Nous avons un nouveau ministre de l'éducation qui a été placé à ce poste pour faire des coupures.
- iii. La première annonce du nouveau ministre était que nous allions passer de 38 commissions scolaires à 5. Nous aurons la division Winnipeg, rurale, du nord, francophone et aborigène.

Malgré toutes ces annonces, la MTS est présente et est très proactive. Ils ont un plan d'établi pour tout ce qui pourrait nous arriver afin d'éviter le plus possible que les enseignants soient affectés par les différentes décisions gouvernementales.

Si vous avez des questions sur un ou l'autre de ces sujets, il ne faut pas hésiter à me contacter.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, il est important que votre adresse courriel soit mise à jour sur le site My Profile de la MTS afin de recevoir les informations importantes que la MTS nous enverra.

Arianne Cloutier, présidente de l'AÉFM

aefmpres@mbteach.org

204-237-5536 ou 204 — 470-9336